

# PLAN DE FORMATION



## A QUI S'ADRESSE CE COURS :

La formation de base est destinée aux candidats n'ayant aucune expérience de la conduite de chariots élévateurs. La formation pratique est dispensée sur divers types de machines (chariots à contre-poids R1 et chariots à siège transversale R2) et sur 4 jours.

## CONDITIONS D'ADMISSION :

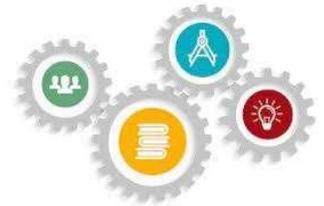
- Avoir 18 ans ou plus
- Avoir une bonne lecture et compréhension du Français (Savoir lire et comprendre un manuel d'utilisateur)



## COMPETENCES DU CANDIDAT A L'ISSUE DU COURS :

Le candidat sera apte à travailler avec un chariot élévateur en sécurité :

- Respect des gestes et postures de manutention
- Respect des règles de sécurité



## PROGRAMME DU COURS :

### THEORIQUE :

#### **Module de base :**

- Sécurité au travail et protection de la santé
- Principes physiques
- Technique
- Lois, ordonnances, directives et formations
- Chariots de manutention en service

#### **Module R1 :**

- Chariots élévateurs à contre-poids

#### **Module R2 :**

- Chariots élévateurs à siège transversale, à haute levée et quadri directionnels



# PLAN DE FORMATION



## PRATIQUE R1 ET R2 :

- Conduire et transporter des charges
- Techniques d'empilages et rayonnages



## EXAMENS THEORIQUE ET PRATIQUE

Examen théorique → 20 questions par module

Examen pratique → Parcours à effectuer selon ordre de mission R1, R2 et temps imparti



## DELIVRENCE DES ATTESTATIONS DE FORMATION ET SYNTHESE DE LA FORMATION

 N° 20230167

Attestation de formation  
de conducteur d'élevateurs

Nom et prénom  
Né(e) le **18-10-1992**

a réussi le 21 Mars 2023 à Genève, l'examen de conducteur d'élevateurs, lors de sa formation **Cariste intensif** de 2 jours.

Cette attestation de formation confirme que le/la titulaire a été formé selon la directive CFST 6518 pour les catégories ci-dessous :

**R1 Chariots à contrepoids**  
**R2 Chariots à siège transversal**

Les formations R1 et R2 sont auditées par la SUVA sur la base de la directive CFST 6518.

L'instruction doit obligatoirement être dispensée par l'employeur sur le lieu de travail, selon l'article 6 de l'OPA.

**Rappel :** L'employeur est en droit de demander au titulaire de cette attestation de formation une remise à niveau, s'il le juge nécessaire.

Genève, le 21 Mars 2023

Centre de formation Manutention & Chariots SA

Le formateur :

VIOLIN Rodolphe 

Manutention & Chariots - Centre de formation  
11 Avenue François Dubois 1217 Nyon (VD) T: +41 (0)22 342 80 82